

# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

## **SPELEO SECOURS FRANÇAIS**

### STAGE SPELEO SECOURS VERCORS

Formation Conseiller Technique Départemental

Du 24 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1999 inclus.



La devise du stage :

« à l'E.F.S, on vous met la Pression ; au S.S.F on la boit »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Did qui désire garder l'anonymat se reconnaîtra

## **Dimanche 24 octobre :**

### 1. Accueil des participants

### 2. **Soirée :**

#### 2.1. Présentation du Stage

#### 2.2. La Fédération Française de Spéléologie et le Spéléo Secours Français

Le Spéléo Secours Français (SSF) est une commission de la Fédération Française de Spéléologie ; cette organisation est déclinée au niveau départemental. Dans certains départements, le Doubs (25) ou l'Isère (38), la commission secours du C.D.S s'est constituée en association dont certains représentants du C.D.S sont membres de droit ; ce type d'organisation a pour but de favoriser des subventions spécifiques au secours.

Il est rappelé aux stagiaires la nécessité d'être fédéré pour être Conseiller Technique Départemental (CTD) ou Conseiller Technique Départemental Adjoint (CTDA).

## **Lundi 25 octobre**

### 1. **Matinée :** Le conseiller Technique et son contexte administratif :

#### 1.1. Textes législatifs

Les textes principaux qui régissent notre action sont :

- la Loi 87.565 du 22 juillet 1987 sur la sécurité civile,
- le Décret n°90.394 du 11 mai 1990 relatif au code d'alerte national

#### 1.2. Plan et convention

Notre intervention s'appuie sur trois documents principaux :

- une convention d'assistance technique, basée sur une convention nationale datant de 1985 en cours de refonte, fixant les conditions d'aides matérielles pour les secours,
- une convention financière définissant les modalités de remboursement des frais et de rétribution des sauveteurs bénévoles : au forfait, selon la perte de salaire, etc. (ces deux documents peuvent être confondus)
- un Plan Spéléo Secours définissant les modalités d'organisation des secours et d'alerte.

### 2. **Après-midi :**

#### 2.1. Animation d'une équipe Départementale

#### 2.2. Le minimum à transmettre à un équipier et à un chef d'équipe

#### 2.3. Le CT dans son rôle de Prévention et de formation

### 3. **Soirée :** Les secours avec plongées complexes

## Mardi 26 octobre

### 1. Matinée

- 1.1. Rôle et moyens du CT
- 1.2. Simulation en salle : grotte du Pré Vert voir : annexe

### 2. Après-midi

- 2.1. Après l'opération
- 2.2. Déroulement de l'alerte
- 2.3. Spécialités en Secours
- 2.4. Les Secours et l'informatique

Plusieurs logiciels développés sous des langages différents nous ont été présentés ; il concernent la gestion pendant le secours et certains proposent des modules d'aide à la décision concernant notamment le prévisionnel-secours à établir ; ils semblent, pour l'instant, inadaptés à la modestie de nos cavités et de nos équipes.

### 3. Soirée : Gestion d'un opération avec désobstructions

Il paraît plus satisfaisant, du point de vue des responsabilités que les artificiers SSF soient titulaires du Certificat de Préposé au Tir (CPT).

D'autre part, la nature des explosifs en cavité peu ventilées peut être source de gaz dangereux : monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO) gaz chlorhydrique lors de la combustion des bourrages ou de la gaine du cordeau détonant.

Il devient donc nécessaire, dans ces situations, d'effectuer après chaque tir une mesure des gaz d'explosion ; le moyen le plus simple et le moins onéreux étant la pompe manuelle de prélèvement de type « Draeger ou équivalent ».

## Mercredi 27 octobre 1999

### 1. Journée : Exercice secours « Grotte des gours fumants »

Cet exercice a réuni uniquement les stagiaires du stage CT :

La civière est partie de -106 mètres .

Début de l'exercice (alerte) à 7h30

Sortie de la civière et fin d'exercice (matériel rangé) à 17h15.

### 2. Soirée :

- 2.1. Bilan de l'exercice

L'équipe CT a souligné les difficultés de savoir prendre la bonne décision au bon moment et la nécessité de du travail en équipe.

## 2.2. Le S.S.F et la presse

En secours, seul le Préfet peut parler à la presse ; ce rôle est parfois délégué au Commandant des Opérations de Secours (COS).

Notre rôle est difficile car il est nécessaire de faire passer plusieurs messages alors que nous sommes en « concurrence » avec les corps constitués :

- le SSF est une des commissions de la Fédération Française de Spéléologie
- le SSF est composé uniquement de bénévoles,
- l'Etat a délégué au SSF les secours en milieu souterrain,
- le SSF remplit une mission de service public dans la mesure où deux tiers des victimes sont des personnes non fédérées.

Il est proposé que le SSF fournisse aux SSF départementaux un cahier « réflexe » sur les positions et situations à tenir vis à vis de la presse.

A noter : le rôle de correspondant presse lors d'un secours peut-être délégué.

## Jeudi 28 octobre

### 1. Matinée :

#### 1.1. Les Assurances

Garanties secours (réels et exercices)  
(année 1999)

Garanties	Sauveteurs non FFS	Sauveteurs FFS	
		Non assurés FFS	Assurés FFS Ces garanties se cumulent avec l'individuelle accident
Décès d'un célibataire	<b>80 000 F</b>	<b>80 000 F</b>	<b>Option de base : 50 kF + 80 kF = 130 kF</b> <b>Option 1 : 100 kF + 80 kF = 180 kF</b> <b>Option 2 : 150 kF + 80 kF = 230 kF</b>
Décès d'une personne mariée	<b>150 000 F</b>	<b>150 000 F</b>	<b>Option de base : 50 kF + 150 kF = 200 kF</b> <b>Option 1 : 100 kF + 150 kF = 250 kF</b> <b>Option 2 : 150 kF + 150 kF = 300 kF</b>
Décès d'une personne avec "par enfant à charge"	<b>+ 20 000 F</b>	<b>+ 20 000 F</b>	<b>Option de base : 20 kF + 20 kF = + 40 kF</b> <b>Option 1 : 30 kF + 20 kF = + 50 kF</b> <b>Option 2 : 40kF + 20 kF = + 60 kF</b>
Invalidité totale	<b>140 000 F</b>	<b>140 000 F</b>	<b>Option de base : +200 kF + 140 kF = 340 kF</b> <b>Option 1 : 400 kF + 140 kF = 540 kF</b> <b>Option 2 : 600 kF + 140 kF = 740 kF</b> <b>Si besoin assistance d'une tierce personne + 300 kF</b>
I.T.T. Incapacité temporaire de travail (à compter du 6 <sup>ème</sup> jour, et 1 an maximum)	<b>100 F/jour</b>	<b>100 F/jour</b>	<b>Option de base : +100 F + 100 F = 200 F/jour</b> <b>Option 1 : 150 F + 100 F = 250 F/jour</b> <b>Option 2 : 200 F + 100 F = 300 F/jour</b>

FRAIS DE TRAITEMENT (Par personne)	10 000 F	10 000 F	<b>Option de base : +10 kF+10 kF = 20 kF</b> <i>Dont 1000 F lunettes</i> <b>Option 1 : 20 kF + 10 kF = 30 kF</b> <i>Dont 1500 F lunettes</i> <b>Option 2 : 30kF + 10 kF = 40 kF</b> <i>Dont 2000 F lunettes</i>
---------------------------------------	----------	----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Frais de rapatriement			<b>10 kF</b> option de base <b>et 20 kF</b> pour option 1 et 2
-----------------------	--	--	----------------------------------------------------------------

Frais de recherche et de sauvetage → **75 kF (/ personne)**

**Tout sauveteur engagé sous l'autorité du CT du SSF même s'il n'est ni licencié FFS, ni assuré FFS, bénéficie de la garantie secours FFS**

A noter :

- l'administration réquisitionne une personne physique et non pas son véhicule.
- Pour la participation des secouristes à l'étranger, contacter Michel Decobert,
- Consulter le cahier EFS des assurances.

1.2. Réquisitions administrative et judiciaires

Lors d'un secours, le Préfet peut dans son département réquisitionner les personnes présentes ; pour réquisitionner et faire venir, par exemple, un plongeur spécialisé dans un département voisin, il est obligé de le faire réquisitionner par son homologue.

La réquisition administrative s'arrête à, partir du moment où le dernier sauveteur est rentré chez lui.

La réquisition judiciaire peut arriver à l'issue d'un secours pour la recherche de responsabilités ; dans ce cas c'est sur l'autorité du procureur et non pas du Préfet.

A noter, la différence entre « *réquisition* » et « *collaboration occasionnelle* » :

1.3. Responsabilités civile et pénale

La définition de la faute est en fonction du risque :

On distingue le risque normal qui est un risque inhérent à l'activité et non prévisible du risque anormal qui est un risque prévisible non apprécié.

Exemple : le détachement imprévisible d'une pierre est un risque normal que tout spéléo peut craindre ; la chute d'une pierre d'un puits non purgé est un risque anormal.

Pour qu'il y ait faute, il faut qu'il y ait un lien de causalité accident/faute ; en fait, il faut que le risque anormal devienne une faute.

On peut trouver d'autres fautes : non-assistance de personne en danger (délai trop important entre l'alerte et le déclenchement des secours)

On assiste aujourd'hui à un passage rapide du traitement civil au traitement pénal de ces affaires.

A noter :

- pour notre cas, la responsabilité des secours est partagée entre le Directeur des Secours Souterrains et le COS
- dans le cas du traitement pénal, l'appel est suspensif, pas dans le cas du traitement civil.

## 2. **Après-midi** : Techniques d'évacuation en Falaise

- 2.1. Tyrolienne avec balancier mobile
- 2.2. Passage de nœud sur balancier
- 2.3. ....

## 3. **Soirée** : Les transmissions en secours

Nous avons reçu Graham NAYLOR, concepteur et développeur du système NICOLA.

Le système Nicola, du nom de la personne décédée dans un accident au Berger, est un unité de Transmission Par le Sol (TPS) qui utilise les courants telluriques au lieu des boucles magnétiques employées classiquement.

Ce système fonctionne sur la bande des 87 kHz en BLU ; à cette fréquence , les communications sont parfois gênés par des bruits parasites (orages, balises marines etc.).

C'est le sol qui est utilisé comme média de communication ; les appareils sont indépendants et deux antennes par appareils sont posés sur le sol pour les communications ; il faut éviter les éboulis, le point de contact de l'antenne doit être d'1/6<sup>e</sup> de la longueur traversée.

Ce système paraît peu adapté pour la Corse vu le faible développement des cavité et l'hétérogénéité du sol.



Ce système consomme en moyenne 0,9 A/h.

## **Vendredi 29 octobre**

Exercice secours « Trou Qui Souffle» (TQS)

Cet exercice a réuni la moitié des stagiaires du stage CT et la moitié des stagiaires du stage équipier – chef d'équipes ; les stagiaires E/CE étaient déjà sur place avec le matériel et la civière

Début de l'exercice (alerte) à 9h30

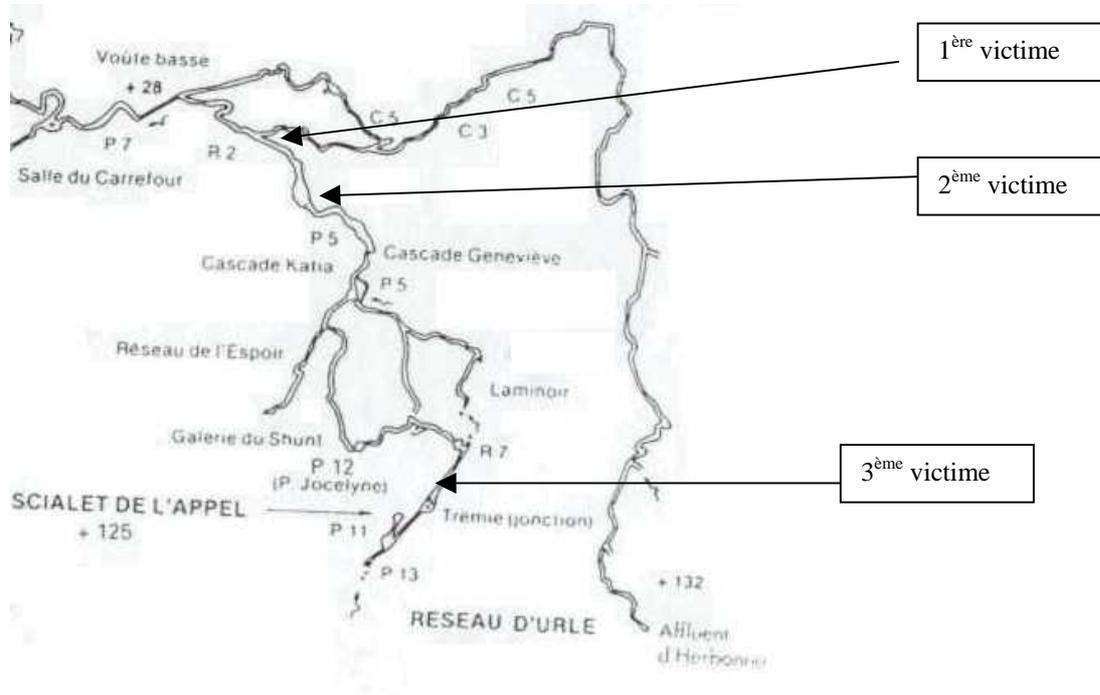
L'équipe CT était constituée de Francis, Jérôme et Sylvain.

La civière est partie de –117 mètres .

Sortie de la civière et fin d'exercice (matériel rangé) à 18h00.

**Samedi 29 octobre – Dimanche 30 octobre**

## **BARNUM – Scialet de l'Appel**



Le Barnum de cette fin de semaine s'est parfaitement déroulé dans le Scialet de l'Appel. Organisé dans le cadre des stages Conseiller technique et Equipier/Chef d'équipe (une cinquantaine de personnes en tout), l'exercice a rassemblé au total 79 personnes aussi bien en gestion de surface que sous terre (issus des stages précités et des départements 26, 07, 69, 73, 38).

La mise en alerte a eu lieu le samedi à partir de 9h et la dernière victime (il y en a eu 3 en tout !!!) est sortie à 6h14 le samedi (sans faire le changement d'heure).

La météo, un peu menaçante, nous a fait suspendre le secours le temps que tout le monde passe de l'autre côté de la voûte mouillante, puis reprendre le cours normal après.

Le TPS a montré encore son efficacité (présent en 1h30 auprès de la victime alors que le téléphone filaire n'est arrivé qu'au bout de 3h30 !!) et a pu être testé de façon positive au niveau du PC pourtant situé très loin de la cavité et de la victime.

Un bien bel exercice qui aurait mérité plus de publicité et la participation des corps constitués du 26, grands absents de l'opération.

# ANNEXES

1. Organigramme de nos autorités
2. Règlement Intérieur de la commission secours – « SPELEO SECOURS FRANÇAIS »
3. Conditions de nomination des conseillers techniques
4. Note d'information sur les compétences du « GRIMP »
5. Contenu de la mallette du CTD
6. Schéma d'organisation des postes de commandement
7. Utilisation des transmissions en spéléo – secours
8. Conseils à retenir pour l'organisation d'un barnum
9. Topo et fiche d'équipement du Scialet de l'appel
10. Adresses électronique des stagiaires
11. Simulation en salle – Grotte du Pré Vert
12. Bilan Financier